

EVADIX SA

Quai Donat Casterman, 71

7500 Tournai

R.P.M. Tournai n° 0 467 731 030

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2013

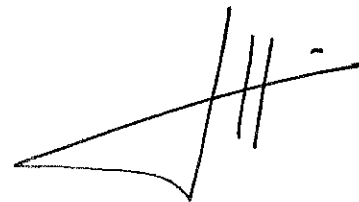
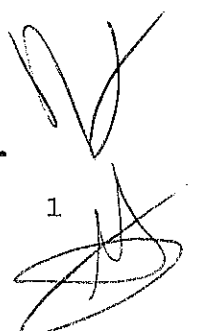
PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 16 heures 05 au siège social de la société sous la présidence de Monsieur Jean-François Gosse, Président du Conseil d'Administration, qui désigne comme secrétaire Monsieur Fabian Blondieau, Directeur des Ressources Humaines, qui accepte. Sont appelés aux fonctions de scrutateurs Monsieur Marc Vandewalle et Monsieur Roger Malchair qui acceptent.

La liste des présences est établie et y figurent les actionnaires présents et représentés. Cette liste sera annexée au présent procès-verbal et en fera partie intégrante. Les procurations des actionnaires dûment représentés y sont également jointes.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

- I. l'assemblée a été convoquée suivant les dispositions légales et statutaires par des parutions publiées dans les journaux ci-après « Le Moniteur belge » et « L'Echo » suivant les avis qui leur ont été adressés en temps voulu, ainsi que par voie électronique sur les sites de « Euronext » et de « Evadix ». Les justificatifs des avis adressés au « Moniteur belge » et à « L'Echo » en vue de ces publications et les justificatifs des parutions sont déposés sur le bureau.
- II. les administrateurs et toute personne concernée reconnaissent avoir reçu le texte de la convocation et les documents voulus préalables à la présente réunion.
- III. le commissaire aux comptes Madame Céline Arnaud du cabinet RSM est présent.
- IV. la liste des présences fait apparaître que 6 actionnaires, titulaires de 1.717.991 actions sur le nombre total de 3.003.525 parts sociales de la société, sont présents ou représentés, soit 57,20 % du capital social.
- V. que, dès lors, l'assemblée générale est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant.



1

Monsieur le Président présente les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Présentation des rapports de gestion du Conseil d'administration afférents aux comptes annuels statutaires et consolidés du Groupe, tous deux arrêtés au 31 décembre 2012.
2. Présentation desdits comptes.
3. Rapport du commissaire sur les comptes statutaires et consolidés.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2012.
6. Renouvellement du mandat de Madame Crina Iftimia en qualité d'administrateur exécutif. Renouvellement du mandat de la société Jarinvest s.p.r.l., représentée par Monsieur Etienne Van de Kerckhove, en qualité d'administrateur indépendant et du mandat de la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck en tant qu'administrateur non exécutif. Le Conseil propose par ailleurs la nomination de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse en tant qu'administrateur indépendant. Décision quant à la rémunération.

Monsieur le Président et Monsieur l'Administrateur délégué expliquent en détail les différents points susmentionnés, répondent aux questions de l'assemblée et organisent les débats.

Ces points ayant été exposés et reconnus exacts, l'assemblée générale prend alors les résolutions suivantes :

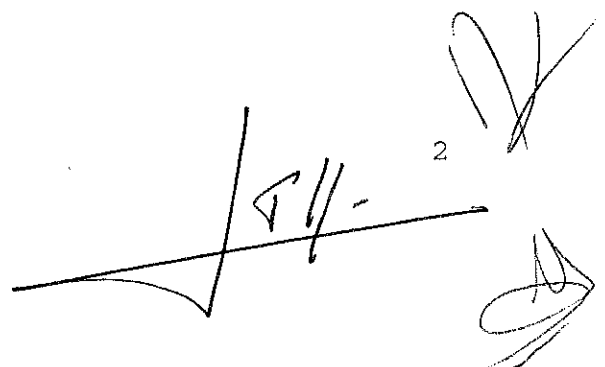
Résolutions

1. Les comptes annuels statutaires et consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2012 de la SA Evadix sont approuvés. Les rapports y afférents du Conseil d'administration et des commissaires sont également présentés. Cette résolution recueille les voix suivantes :

Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, elle est donc adoptée à l'unanimité des voix.

2. L'affectation du résultat, telle que proposée par le Conseil d'administration, de report à nouveau d'une perte de KEUR 2.089 est approuvée. Cette résolution recueille les voix suivantes :

Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, elle est donc adoptée à l'unanimité des voix.



3. Décharge est octroyée aux administrateurs au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2012. Cette résolution recueille les voix suivantes :

Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, elle est donc adoptée à l'unanimité des voix.

4. Décharge est octroyé au commissaire au titre de l'accomplissement de son mandat pour l'exercice 2012. Cette résolution recueille les voix suivantes :

Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, elle est donc adoptée à l'unanimité des voix.

5. Le renouvellement du mandat de Madame Crina Iftimia en qualité d'administrateur exécutif est accepté pour 2 ans. Le renouvellement du mandat de la société Jarinvest s.p.r.l. représentée par Monsieur Etienne Van de Kerckhove, en qualité d'administrateur indépendant et du mandat de la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck en qualité d'administrateur non exécutif est également accepté pour une durée de 2 ans. La nomination de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, en tant qu'administrateur indépendant, est par ailleurs acceptée pour une durée de 2 ans

Le renouvellement du mandat de Madame Crina Iftimia comme administrateur exécutif recueille les voix suivantes :

Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des voix.

Le renouvellement du mandat de la société Jarinvest s.p.r.l. et le montant de la rémunération y afférent recueille les voix suivantes :

Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des voix.

Le renouvellement du mandat de la société The Next Limit s.p.r.l. et le montant de la rémunération y afférent recueille les voix suivantes :

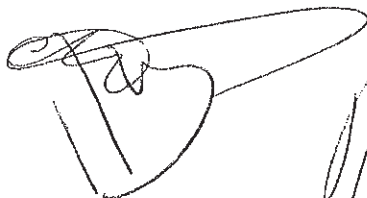
Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des voix.

La nomination de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse comme administrateur indépendant et le montant de la rémunération y afférent recueille les voix suivantes :

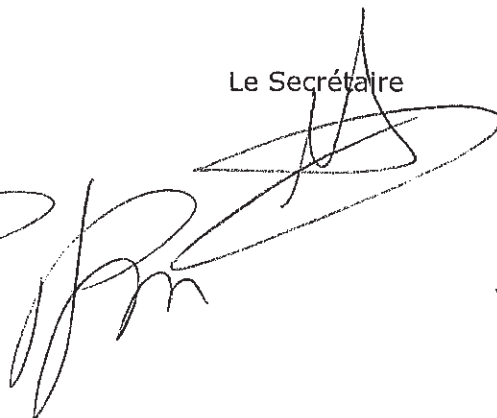
Pour : 1.717.991 voix /Contre : 0 voix/ Abstentions : 0 voix, cette résolution est donc adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 55 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Les Scrutateurs



Le Secrétaire



Le Président

